Document généré le 24 avr. 2024 22:09

Revue d'histoire de l'Amérique française

JETTÉ, René, *Traité de généalogie*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991. 716 p. 72 $

Mario Lalancette

Volume 46, numéro 4, printemps 1993

URI : https://id.erudit.org/iderudit/305173ar
DOI : https://doi.org/10.7202/305173ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)
1492-1383 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Lalancette, M. (1993). Compte rendu de [JETTÉ, René, *Traité de généalogie*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991. 716 p. 72 $]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *46*(4), 707–709. https://doi.org/10.7202/305173ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

JETTÉ, René, *Traité de généalogie*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991. 716 p. 72$

«Qui sert bien son pays n'a point besoin d'ayeux» clamait Voltaire. Si pareille maxime philosophique a pu river un clou de plus au cercueil des

prétentions aristocratiques, elle n'a jamais su tarir la passion de l'homme pour ses ancêtres, comme le prouve la popularité incontestable de la généalogie dans les sociétés modernes occidentales. Longtemps perçue comme un véhicule de prétentions raciales, sociales ou idéologiques outrancières, la généalogie doit sa toute récente réhabilitation et sa promotion au rang des sciences humaines à la rigueur dont la plupart de ses praticiens modernes savent faire preuve et à son rôle de science auxiliaire pour la génétique, la démographie et l'histoire.

Au Québec, la généalogie est associée à deux importants projets de recherche en sciences humaines: le Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal et SOREP à l'Université du Québec à Chicoutimi. René Jetté, généalogiste qui a collaboré aux travaux de l'un et l'autre, vient de publier un *Traité de généalogie*, soit un exposé systématique des définitions et des procédés utiles en généalogie. La littérature sur cette «science des parentés» ne manque pas, mais Jetté a eu l'heureuse idée de nous faire profiter de son savoir-faire acquis au fil de plus de trente ans de pratique.

Le résultat est impressionnant: l'exposé est clair et regorge d'informations qui peuvent répondre à toutes questions susceptibles d'intéresser un chercheur québécois au cours d'une enquête généalogique simple ou problématique. Par contre, la lourdeur de l'appareil critique déconcerte un peu; les exemples sont, selon l'auteur, presque tous inédits et révèlent parfois des parentés insoupçonnées! Jetté n'a pu en fait totalement résister aux petites glorioles qui parfument encore souvent les travaux purement généalogiques, relents qu'il dénonce pourtant au chapitre 5. On découvre donc de lointaines parentés entre Robert Bourassa et Élisabeth II, entre Jeannette Bertrand et Lise Payette, et même l'ascendance cognatique de l'auteur à Charlemagne! Simple clin d'œil pour illustrer la vanité légendaire des généalogistes? Espérons-le!

Jetté insiste dans son introduction sur l'«universalité potentielle» des huit premiers chapitres, mais la plupart de ces derniers ne satisferont pleinement que les généalogistes du Québec. Ailleurs, ce traité méthodique pourra servir pour préciser la terminologie, des méthodologies et des mécanismes de preuve propre à l'enquête généalogique — ce qui constitue déjà un apport «universel» fort appréciable. En fait, la formation de Jetté à l'école de la généalogie québécoise imprègne généreusement son traité: ainsi le chapitre 2, portant sur la désignation des personnes, retrace rapidement l'évolution de cette pratique depuis la Rome antique jusqu'au XVIIe siècle, avec emphase sur la France, puis se concentre sur le cas québécois! D'autre part, si l'auteur néglige de situer l'utilité des sources judiciaires pour les généalogistes, c'est sans doute parce que ce corpus d'archives est accessible depuis peu d'années au Québec et qu'il n'a pas eu l'occasion d'en goûter toutes les richesses. Les poursuites liées au règlement de successions litigieuses ou les licitations judiciaires de certains biens fonciers indivis livrent des informations aussi précieuses que celles provenant des archives notariales.

Quoiqu'il en soit, Jetté reconnaît qu'il est impossible de rédiger un traité de généalogie vraiment universel, la pratique de cette science, comme celle

de l'histoire, étant directement tributaire de la nature des sources disponibles dans chaque société. Cet ouvrage mérite tout de même d'être salué comme une des plus remarquables contributions faites à la science généalogique. Il sera sans doute d'un usage «presque universel», comme l'avance prudemment, dans la préface, l'historien Jacques Dupâquier pour qui ce traité «réfère surtout à la législation et la pratique québécoises».

Centre canadien d'architecture
Montréal

MARIO LALANCETTE